

08 B 1229

10

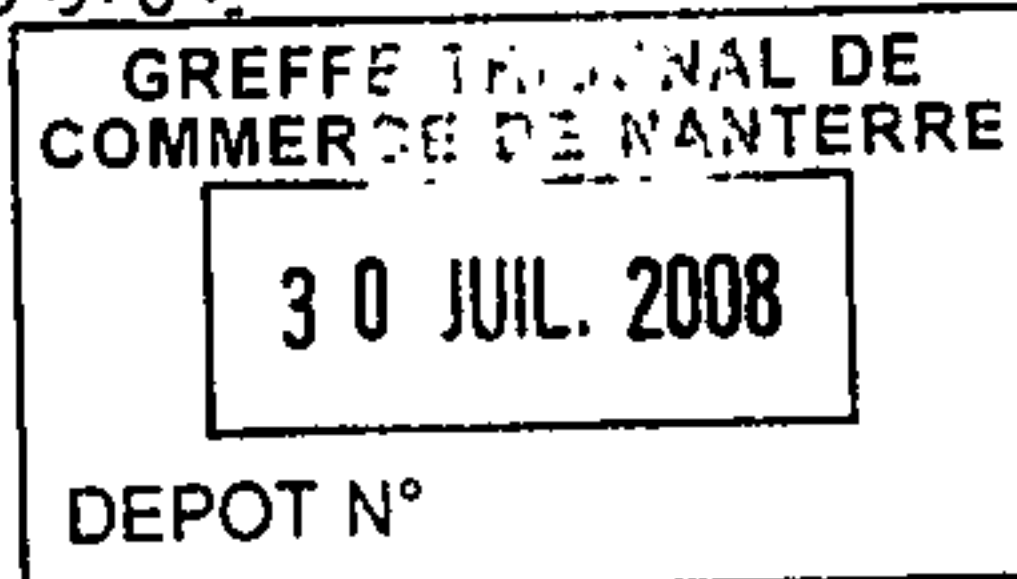
certifié conforme à
l'original
le 30.06.08

**CERTIFIÉ
CONFORME
À L'ORIGINAL**

3DS

Société par actions simplifiée au capital social de 3 179 370 €

Siège social : 8-10, rue Pierre Brossolette
92309 Levallois Perret Cedex
RCS Nanterre 434 820 908



Procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance du 10 avril 2007

L'an deux mille sept le dix avril, les membres du conseil de surveillance de la société par actions simplifiée 3 DS, se sont réunis 86 rue d'Assas 75006 à PARIS à 18 h 30, sur convocation de Madame Nicole Desjonquères, Présidente de la société.

Etaient présents ou représentés :

- M Patrick Desjonquères, Président du conseil,
- M Luc Desjonquères, représenté par M Charles Desjonquères,
- Mme Isabelle Dillard,
- M Marc Desjonquères,
- M Charles Desjonquères,
- M Sylvain Desjonquères.

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris

I M O

04 AOÛT 2008

N° DE DÉPOT 70703

Membres du conseil de surveillance

Assistait également à la réunion :

- Mme Nicole Desjonquères, Présidente de la SAS.

Absents excusés :

- Monsieur Olivier THIBAUT,

Commissaire aux comptes

- Mme France Laly,
- Mme Paule Guyard,
- Mme Laurence Meyniel.

Membres du conseil de surveillance

I Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du Conseil du 07 juin 2006 est approuvé à l'unanimité.

II Rapport annuel de la Présidente - Examen des comptes de 2006

La Présidente communique à l'ensemble des membres du conseil son rapport annuel, où les chiffres clés de l'exercice sont exposés, le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable.

Le résultat net comptable affiche un bénéfice net de 9 078 389 €.

Des commentaires sont faits sur le rapport de la présidente au conseil de surveillance.

Le conseil décide d'arrêter les comptes tels qu'il lui sont présentés et de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

III Rémunération de la Présidente, comptes courants d'associés, dirigeants, et commissaires aux comptes.

Le conseil de surveillance prend acte :

- de la rémunération des comptes courants d'associés,
- et confirme la nomination de Monsieur Charles DESJONQUERES, né le 23 juin 1963 à Dieppe (76) comme Directeur général de la société 3DS. Mention sera établie au greffe du Tribunal de Commerce.
- de la candidature du cabinet PricewaterhouseCooperAudit en sa qualité de commissaire aux comptes de la société pour le renouvellement de son mandat.

Le conseil de surveillance, sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat en qualité de membre, confirme Monsieur Patrick Desjonquères en qualité de président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance.

La décision est approuvée à l'unanimité moins une voix des membres présents ou représentés, Monsieur Patrick DESJONQUERES s'abstenant.

La rémunération brute annuelle de la Présidente est fixée par le conseil de surveillance à 36 600 €. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

IV Autorisations du conseil

Le conseil de surveillance donne à la Présidente les pouvoirs de cautionner, avaliser et garantir dans la limite de 1 000 K€.

Il autorise la Présidente dans la limite de 500 K€, à négocier, signer et/ou accomplir, au nom et pour le compte de 3DS, aux charges et conditions, et dans les formes que Madame Nicole Desjonquères jugera raisonnables, tout acte, document, accord

d'exclusivité, protocole de cession, accord d'investissement dans une ou plusieurs sociétés ou fonds de commerce, pactes d'associés et statuts et tous autres documents nécessaires à la réalisation d'éventuels investissements ou prises de participations.

Le conseil confirme son accord pour la consolidation financière de trésorerie au sein du groupe. Il autorise à l'unanimité la convention de gestion de trésorerie signée entre la société 3 DS et ses filiales et sous filiales.

Avec la société Maquettes et Modèles de la Bresle, le conseil autorise la nouvelle convention de direction générale du 02 janvier 2007 (révision de celle de mars 2001).

Avec la société Trapinex le conseil autorise la nouvelle convention de direction générale du 02 janvier 2007 (révision de celle de mars 2001).

Avec la société Ets Paul de Gromard le conseil autorise la convention d'assistance et de direction générale du 02 janvier 2007 (révision de celle de mars 2001).

Avec Monsieur et Madame Patrick Desjonquères demeurant 86 rue d'Assas 75006 PARIS, une convention de mise à disposition de locaux concernant leur habitation principale.

V Préparation de l'Assemblée générale des associés

Après avoir approuvé à l'unanimité moins une voie, le bilan et les comptes de l'exercice, le Conseil décide de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

- Report à nouveau au 31 déc. 2005 :	- 82 211,00 €
- Bénéfice de l'exercice 2006 :	9 078 388,84 €
- Réserve légale	312 301,00 €
- Dividende distribué au titre de l'exercice 2006	100 000,00 €
- Solde du compte report à nouveau :	8 583 276,84 €

Après avoir donné lecture du rapport de gestion et des projets de résolution, le Conseil décide de convoquer l'Assemblée générale au 86 rue d'Assas le 30 juin 2007 à 14 heures, à effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation des comptes de l'exercice 2006 :
 - Rapport de gestion du Conseil de Surveillance et rapport du Commissaire aux Comptes,
 - Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2006.
- 2) Affectation du résultat
- 3) Rapport spécial du Commissaire aux comptes et approbation des conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce.
- 4) Mandat des commissaires aux comptes.

- 5) Renouvellement des membres du Conseil de Surveillance
- 6) Transfert du siège social
- 7) Modifications de l'article 4 des statuts
- 8) Formalités.

VI Activités des Filiales

Les événements majeurs de l'exercice sont commentés par M Charles Desjonquères à savoir :

- . la conversion des Obligations S.A.V en actions au cours de l'exercice,
- . les conditions de cession des titres de participation de la S.A.V,
- . des conditions de réemploi et d'investissements dans la société holding détenant 100% de la société Saverglass notamment une prise de participation de 5% du capital de ladite société holding, SEQUOIA.

Un exposé est fait des participations détenues au 31 décembre 2006 dans les filiales et de leurs résultats, confère dans l'annexe le tableau des filiales et participations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

